

FIRMINY « Nous ne céderons pas et nous n'en resterons pas là »

Mobilisation.

Mercredi, l'association de défense des riverains du boulevard Fayol s'est attablée devant la Maison des associations, rue Gambetta, pour réclamer le droit d'y élire domicile.

Trahie. « Le but de cette action est de dénoncer une injustice. On nous a donné une parole. Et, maintenant, on fait marche arrière. C'est un affront. »

Marie Colard, présidente de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol (1), ne décolère pas.

Les raisons évoquées par la mairie restent floues

Dans une action symboli-



Dans une action symbolique et pacifiste, assis autour d'une table de camping, devant la Maison des associations, rue Gambetta, la présidente, accompagnée de Daniel Cartier, vice-président, et les membres du bureau réclament leur droit de s'y installer. Sauf que. Après un an d'attente (lire ci-contre) et un accord positif par télé-



Photo Claude Essertel

« Nous avons été écartés »

Daniel Cartier, vice-président de l'association

« Manifestement, nous avons été écartés par la mairie et précisément le maire. Pourtant, des conseillers municipaux nous soutiennent... »

Photo Claude Essertel

phone via les services techniques de la Ville, leur accordant ce droit par approbation de Marc Petit, maire, ils se heurtent, à ce jour, au refus de la municipalité. La raison : l'association n'entre pas dans les critères de sélection des structures pouvant être accueillies dans les locaux de la rue Gambetta.

« Il a été décidé de donner, dans un premier temps, la priorité aux associations sportives, culturelles et sociales », écrit-on du côté de la mairie. Un choix aux raisons floues et discuté par les

membres de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol. « On constate qu'il reste 27 boîtes aux lettres de libres à la Maison des associations. Pourquoi nous n'aurions pas droit à la nôtre ? », clament ces derniers qui ne souhaitent toutefois pas blâmer les associations déjà en place. Même si certaines d'entre elles n'entrent pas dans les critères du règlement intérieur de la structure.

« Nous ne céderons pas et nous n'en resterons pas là », témoignent-ils, excédés mais déterminés à continuer la mobilisation

« Pourquoi nous n'aurions pas droit à la nôtre ? »

Les membres du bureau de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol

« Pourquoi nous n'aurions pas droit à la nôtre ? », ont clamé, mercredi après-midi, les membres du bureau, présidé par Marie Colard (troisième en partant de la gauche), secondée par Daniel Cartier, vice-président. Ils réclament leur droit à un local et à une boîte aux lettres, au sein de la Maison des associations et de la citoyenneté de Firminy, rue Gambetta.

pour obtenir ce qu'ils estiment être un droit.

Et de fustiger l'attitude de Marc Petit, maire, lors du dernier conseil, le 28 septembre dernier. « Il a attendu 23 heures pour aborder la question qui a été évincée, noyée parmi les ordres du jour. Le sens

du mot démocratie aurait-il changé dans le dictionnaire ? » ■

Noémie Coquet

(1) L'association milite pour plus de sécurité routière dans le quartier Fayol, et notamment sur le boulevard, et pour la déviation de la RD500.

Repères

Le 9 octobre 2014

L'association adresse une demande officielle par courrier à la mairie de Firminy pour obtenir une domiciliation à la Maison des associations, bénéficiant de ses services (matériel informatique, connexion internet, etc.).

Le 18 novembre 2014

Un accord par téléphone

avec un membre du service technique de la mairie, par approbation du maire, est passé : c'est un oui.

Le 12 décembre 2014

Un refus par lettre est adressé à l'association par les mêmes services techniques de la mairie.

Le 23 décembre 2014

L'association envoie un nou-

veau courrier, croyant à une erreur et une mauvaise coordination des services techniques.

Le 19 janvier 2015

Nouveau courrier adressé cette fois par Martine Cubizolles, première adjointe qui précise que « la priorité est donnée dans un premier temps aux associations sportives, culturelles et

sociales. [...] D'ici un an nous ferons le bilan et nous vous tiendrons au courant ».

Le 6 août 2015

La demande est réitérée une nouvelle fois auprès de la municipalité, suite à la promesse, faite à l'association, de faire le point sur le dossier.

À ce jour, toujours aucune réponse. ■